

DÉCLARATION INITIALE DE SITUATION PATRIMONIALE
pour l'élection présidentielle de 2017

1°) Identification du déclarant

ASSELINEAU François, Didier, né le 14 septembre 1957
Marié, sous le régime de la séparation de biens
Adresse personnelle : [REDACTED]
Tél. : [REDACTED]
Adresse e-mail : [REDACTED]
Candidat à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017

2°) Immeubles bâtis et non bâtis

- Dpt 75 2.1.) Résidence principale : appartement, [REDACTED], d'une superficie de 203 m², acquis le 30 novembre 1998, pour un montant de 3 000 000 F, par un emprunt auprès de la banque BPE (agence du [REDACTED]), de 2 730 000 F, intégralement remboursé, et par un apport de 270 000 F provenant du fruit de la revente de l'appartement précédemment occupé ([REDACTED]).
Des travaux de rénovation ont été effectués en 1998-1999 pour un montant de 30 000 €. Il s'agit d'un bien de communauté dont je détiens 65%, en pleine propriété.
Estimation de la valeur vénale de la totalité de ce bien de la communauté : 1 500 000 €. **Je possède donc 65% de cette valeur vénale, soit 1 500 000 x 65% = 975 000 €**
- Dpt 58 2.2.) Résidence secondaire : maison de deux niveaux, [REDACTED] d'une superficie approximative de 160 m² habitables, avec un terrain de 4300 m², acquise le 2 décembre 1995, pour un montant de 540 000 F, avec un emprunt de 150 000 F sur 10 ans, contracté auprès du Crédit lyonnais, [REDACTED], intégralement remboursé.
Pas de travaux effectués depuis l'achat. Maison en mauvais état, extérieur et intérieur.
Bien de communauté dont je détiens à 75%, en pleine propriété.
Estimation de la valeur vénale de la totalité de ce bien de la communauté : 100 000 €. **Je possède donc 75% de cette valeur vénale, soit 100 000 x 75% = 75 000 €**
- Dpt 75 2.3.) Emplacement de parking : [REDACTED], acquis le 20 décembre 1985, en tant que lot joint à un appartement de 2 pièces acquis à cette adresse le 20 décembre 1985. J'ai vendu cet appartement en 1989, mais conservé l'emplacement de parking.
Estimation de la valeur vénale : 15 000 €
Bien propre. Pleine propriété.
Je possède donc 100% de cette valeur vénale, soit 15 000 €
- Polynésie française 2.4.) Appartement F3 ([REDACTED]), d'une superficie de 72m², résidence [REDACTED], acquis le 18 juin 2005 (VEFA), pour un montant de 187 000 €, par un emprunt de 187 000 €, d'une durée de 10 ans et 6 mois, renégocié le 14 décembre 2009, auprès de la banque BPE (agence du [REDACTED]), avec remboursement in fine (10 juin 2020) par l'assurance-vie Myrialis décrite ci-dessous, laquelle est abondée par des mensualités de 377,43 €.
Estimation de la valeur vénale : 159 000 €
Bien propre, en pleine propriété.

2.5.) Appartement F2 d'une superficie de 55 m², [REDACTED], acquis le 1^{er} mars 2010 (VEFA) pour un montant de 182 451,79 €, par un emprunt de 182 451,79 €, renégocié le 11 juillet 2013, d'une durée de 10 ans et 6 mois, auprès de la banque BPE [REDACTED], avec remboursement in fine (10 juillet 2023) par l'assurance-vie Myrialis décrite ci-dessous, laquelle est abondée par des mensualités de 648,86 €.

Estimation de la valeur vénale : 117 000 €

Bien propre, en pleine propriété.

3) parts de sociétés civiles immobilières

Aucune (0 €)

4) autres valeurs mobilières non cotées en Bourse

Aucune (0 €)

5) instruments financiers : aucun

Aucun (0 €)

6) assurances vie

Assurance-vie Myrialis, Banque BPE, [REDACTED]

- n° [REDACTED], contractée le 7 octobre 2004, valeur de rachat : 139 546,92 €

- n° [REDACTED], contractée le 16 juin 2008, valeur de rachat : 102 946, 11 €

Ces deux contrats d'assurances-vie constituent le nantissement des remboursements in fine des deux emprunts en cours indiqués plus haut, à la rubrique 2, comme financement d'acquisitions immobilières, et plus bas, à la rubrique 14, comme éléments du passif.

7) comptes bancaires

- ASSELINEAU François, compte courant, n° [REDACTED], banque BPE, [REDACTED], Paris ; solde le 17 mars 2017 : débiteur de — 6044,26 €

- ASSELINEAU François [REDACTED], compte-courant (compte joint), n° [REDACTED], Banque BPE, [REDACTED], Paris ; solde le 17 mars 2017 : débiteur de — 8697 €.

- ASSELINEAU François, livret de développement durable, n° [REDACTED], ouvert le 18 juin 1999, Banque BPE, [REDACTED] ; solde le 17 mars 2017 : + 12,59 €.

- ASSELINEAU François, livret BPE, ouvert le 28 janvier 2003, n° [REDACTED] Banque BPE, [REDACTED] ; solde le 17 mars 2017 : + 20 €.

8) biens mobiliers divers de valeur unitaire égale ou supérieure à 10 000 €

Aucun (0 €)

9) véhicules à moteur

Aucun (0 €)

10) fonds de commerce

Aucun (0 €)

11) autres biens

Aucun (0 €)

12) montant des espèces détenues supérieure à 10 000 €

0 €

13) biens à l'étranger

Aucun (0 €)

14) éléments du passif

- emprunt de 187 000 €, pour un achat immobilier à [REDACTED], renégocié le 14 décembre 2009 auprès de la BPE, [REDACTED]; capital restant dû : 187 000 € ; date de fin : 10 juin 2020 ; remboursement in fine par l'assurance-vie Myrialis, décrite ci-dessus, abondée par des mensualités de 377,43 €.

- emprunt de 182 451,79 €, pour un achat immobilier à [REDACTED], renégocié le 11 juillet 2013, auprès de la BPE, [REDACTED]; capital restant dû : 182 451,79 € ; date de fin : 10 juillet 2023 ; remboursement in fine par assurance-vie Myrialis n° [REDACTED], décrite plus haut, abondée par des mensualités de 648,86 €.

- emprunt pour travaux d'amélioration de la résidence secondaire : emprunt de 103 000 €, accordé le 10 août 2016 par la banque BPE, [REDACTED]. Seuls 2 000 € ont été utilisés, mensualités de 34,41 € ; capital restant dû : 983,13 € ; date de fin : 5 novembre 2024.

- emprunt de 6000 € à Solfea, [REDACTED], contracté le 28 février 2014, pour l'achat d'une chaudière, mensualités de 150 €, capital restant dû : 951,05 €, date de fin : 28 février 2018.

- Étant actuellement sans revenus, du fait de ma mise en disponibilité de l'Inspection générale des Finances, j'ai sollicité auprès de la banque BPE un emprunt personnel de 60 000 €, qui est en cours d'obtention.

